

## Bulletin d'Informations Municipales

N° 130 -

Mairie: 17, Grand Rue

13122 Ventabren Tél.: 04 42 28 80 14 Fax: 04 42 28 79 78

Courriel: accueil@mairie-ventabren.fr

 ${\sf Site:} \underline{www.ventabren.fr}$ 

**PERMANENCES** 

M. Claude FILIPPI

Maire de Ventabren

Le Maire reçoit le 1er et le 3ème mardi de chaque mois de 9h à 11h sans rendez-vous.

M. Jacques BRES

Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sociales et à la Médiation reçoit sur rendez-vous au 04 42 28 85 66.

M. Jean-Bernard FRAGET

Conseiller Municipal délégué à la Police Municipale reçoit les vendredis de 10h à 12h au poste de Police Municipale 04 42 28 89 97

**URGENCES** 

Police 17 Pompiers 18

Police Municipale 04 42 28 89 97 Gendarmerie d'Eguilles 04 42 92 53 55

**MÉDECINS** 

Dr REBOUD: 04 42 28 70 90
Dr MARCHASSON: 04 42 28 81 19
Dr OPRE: 04 42 57 05 10

SAMU: 15

**PHARMACIES DE GARDE** 

Jeudi 1ernov.: Coudoux - Pharmacie Genoux-Brandsma

Dimanche 4 nov.: La Fare les Oliviers - Pharmacie des oliviers

Dimanche 11 nov.: La Fare les Oliviers - Pharmacie Florent

Dimanche 18 novembre : Velaux - Pharmacie Nicolas

Dimanche 25 novembre : Eguilles - Pharmacie du Moulin

Tel au 3237 (34cts/min) ou Police d'Aix: 04 42 93 97 00

<u>INFIRMIÈRES</u>

Mlle BALLAND Pascale :  $04\ 42\ 54\ 21\ 04-06\ 42\ 67\ 07\ 31$ 

Mme BALVERDE Vassila: 06 21 35 95 99

Mlle CHELLI Magali : 04 42 28 83 66 - 06 63 08 68 73 Mlle CHELLI Marianne : 04 42 28 79 57 - 06 60 38 83 66 Mme FARAUD Brigitte : 04 42 28 88 16 - 06 70 63 68 58

Mme LEGRAND Emilie: 06 18 74 37 05

Mme LLOSA-CESARINE Martine : 04 42 28 82 24 - 06 19 17 99 20 Mme WAUTERS Chantal : 04 42 28 96 59 - 06 86 57 88 93 Grâce à une gestion rigoureuse et responsable des finances communales, <u>les impôts locaux n'ont pas</u> augmenté depuis 8 ans à Ventabren (2011-2018).

Cette année encore à Ventabren, il n'y aura pas de hausse, contrairement à d'autres communes et collectivités qui ont fait flamber leurs taxes locales.

Impôts	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	14,22%	14,22%	14,22%	14,22%	14,22%	14,22%	14,22%	14,22%
Taxe foncière bâti	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%
Taxe foncière non bâti	45,50%	45,50%	45,50%	45,50%	45,50%	45,50%	45,50%	45,50%

## COMPTE-RENDU ABREGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Délibération n°1 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2018**

La décision modificative proposée sur le <u>budget général</u> retrace les informations suivantes :

D f - i bi	Déper	ises (1)	Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-7398-810 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
INVESTISSEMENT					
D-2031-107-810 : CUISINE CENTRALE	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2031-210-810 : AMENAGEMENT ZA L'HERITIERE	0.00 €	32 040.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	67 040.00 €	0.00€	0.00 €	
D-454111-822 : TRAVAUX D' ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE _PARCELLES AS244 ET 2	0.00 €	34 875.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 454111 : TRAVAUX D' ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE _PARCELLES AS244 ET 2	0.00€	34 875.00 €	0.00€	0.00€	
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	101 915.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total Général		123 915.00 €	0.00 €		

L'assemblée délibérante approuve par un vote par chapitres la décision modificative décrite ci-dessus.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

<u>Délibération n°2</u> SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION YOUTH CAMP EXPERIENCES POUR LA PARTICIPATION D'UNE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AU PROJET RECREATION LAB

L'association Youth Camp Experiences, association loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif, a été créée afin d'ouvrir The Camp aux nouvelles générations.

Youth Camp Experiences initie des projets et anime des expériences dédiées à l'innovation sociale et numérique. Elle le fait en fédérant les énergies présentes sur le territoire, et en y associant des acteurs nationaux et internationaux.

Le projet phare, reCreation Lab, est un projet innovant et collaboratif destiné à des classes de CM1 et CM2 et propose aux élèves et aux enseignants de travailler au cours d'une année scolaire sur des projets du numérique éducatif.

1

Pour sa seconde édition, les élèves travailleront les thématiques du design et de l'innovation dans leur classe et leur école. Le projet conduira 10 classes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Marseille, Vitrolles et Ventabren vers une réflexion sur leur environnement proche, l'aménagement des espaces et mobiliers scolaires, à travers le design. Accompagnés toute l'année par des étudiants en design et des professionnels, chaque classe présentera en fin de projet le prototype d'un aménagement de son école devant un public varié (élèves, étudiants, professeurs, membres de l'Education Nationale, villes, élus, designers, professionnels, entreprises...)

Une classe de CM2 de l'école Edouard Peisson de Ventabren a fait valoir sa candidature pour y participer. Le coût total pour l'année scolaire s'élève à 6000 euros, transports compris lors des déplacements à The Camp.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association Youth Camp Experiences pour la participation d'une classe de CM2 de l'école Edouard Peisson de Ventabren à l'édition 2018-2019 du projet reCreation Lab, et à verser la somme de 6000 euros sous forme d'une subvention attribuée à l'association. Ce montant sera imputé sur l'exercice budgétaire 2018 au chapitre 65, article 6574.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

#### <u>Délibération n°3</u> ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION VENTABREN DEMAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

La commune de Ventabren et l'association Ventabren Demain ont souhaité s'associer afin d'atteindre deux objectifs communs :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque Région doit produire 23% d'énergie renouvelable et de ceux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité.
- Offrir l'opportunité aux particuliers d'investir dans les énergies renouvelables dans le cadre d'un projet participatif citoyen.

Après avoir étudié les diverses possibilités de production locale d'énergie renouvelable, la solution retenue comme étant la plus crédible a été celle d'un projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, baptisé Solaris.

Dans le cadre de ce projet, l'une des études essentielles à sa réalisation est l'étude réalisée par la société E2S pour l'établissement du permis de construire et du dépôt du dossier auprès de la CRE4.

Le montant de cette étude conduite par E2S s'élève à 15 168 euros TTC.

L'Association Ventabren Demain a obtenu une subvention de 9000 euros du Conseil Régional - Région Sud - pour cette opération, et une convention attributive de subvention a été signée entre la Région et l'Association.

Afin de contribuer au paiement de la somme restant à financer, soit 6168 euros, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Ventabren Demain pour un montant de 3000 euros. Cette somme sera imputée sur le montant de la provision inscrite au chapitre 65, article 6574, sur l'exercice budgétaire 2018.

#### Vote à la majorité

Pour: 21 Contre: 0 Abst: 6 (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE M. NICOLAS – Mme ESTERNI M. ANTONI – M. GARNIER)

## <u>Délibération n°4</u> CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est désormais assurée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et non plus par le Département, grâce au soutien de communes et d'autres contributeurs.

Le Fonds de solidarité pour le logement est un dispositif de solidarité qui permet d'apporter une aide financière individuelle aux ménages en difficulté. Ces aides permettent de garantir l'accès et le maintien à la fourniture d'énergie et d'eau.

La participation volontaire des communes est calculée sur la base de  $0.30 \in$  par habitant, selon le dernier recensement de la population. Pour Ventabren, dont le recensement INSEE porte le nombre d'habitants à 5 418 en 2018, cela représenterait une participation de 1 625 euros.

Le Conseil municipal accepte de participer à la dotation du Fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2018, afin de faciliter le renforcement de la

politique globale d'insertion par le logement, en développant notamment les aides individuelles aux ménages.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

# <u>Délibération n°5</u> DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT

Le projet d'aménagement sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Héritière prévoit un nouveau groupe scolaire avec classes de maternelle et élémentaire, les services périscolaires associés, un service de restauration ainsi que des locaux pour les services administratifs et l'accueil du public.

Suite à la concertation menée avec les acteurs concernés, destinée à recueillir leurs besoins et établir une programmation détaillée, le Comité de pilotage a estimé que le nombre de classes projeté devait s'élever à 10 en tout, soit 4 classes en maternelle et 6 classes en élémentaire, compte tenu de l'évolution démographique importante sur une commune aussi attractive que Ventabren.

Une fois les études de programmation achevées, la SPLA du Pays d'Aix, en sa qualité de concessionnaire aménageur, a transmis à la commune une estimation actualisée du projet.

L'opération n° 6 inscrite au CDDA s'élèverait désormais à 4 635 000 euros HT, soit un supplément de l'ordre de 530 000 euros, auxquels s'ajoute une prévision d'aléas de l'ordre de 3%.

Par ailleurs, le plan de financement a été actualisé, le partenariat envisagé avec la Métropole n'ayant pas pu être mobilisé en totalité sur cette opération.

Le montant total du besoin de financement complémentaire s'élève donc désormais à 1 384 895 euros.

Le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Montants HT	%
Construction d'un nouveau Groupe scolaire avec Services périscolaires,		
Cuisine satellite et réfectoires, Guichet unique (services administratifs)		
Elémentaire	1 590 000,00 €	
Maternelle	1 770 000,00 €	
Restauration	940 000,00 €	
Locaux administratifs	200 000,00 €	
Aléas 3%	135 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	4 635 000,00 €	
CONTRAT DEPARTEMENTAL 13	1 472 375,00 €	31,77%
CD13 - Aide Exceptionnelle à l'Investissement	1 384 895,00 €	29,88%
CONTRAT COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT - METROPOLE	387 230,00 €	8,35%
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	1 390 500,00 €	30,00%
TOTAL RECETTES	4 635 000,00 €	100%

Au vu de cet exposé, l'assemblée délibérante approuve la demande de subvention au Conseil départemental 13 pour l'octroi d'une aide exceptionnelle à l'Investissement d'un montant de 1 384 895 euros, selon le plan de financement énoncé ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au montage de cette opération.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

## <u>Délibération n°6</u> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE COLLABORATION ENTRE LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI ET LA METROPOLE AMP DANS LE CADRE DU P.L.I.E

La Métropole Aix-Marseille-Provence, titulaire de la compétence Insertion-Emploi, souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui s'appuie sur les structures présentes dans chaque commune. Depuis 2002, le Bureau municipal de l'emploi de Ventabren est le lieu d'accueil privilégié des bénéficiaires de ce programme, qui donne lieu chaque année au renouvellement d'une convention de collaboration.

Ce service rendu par la collectivité pour le compte de la Métropole est rémunéré en fonction des dépenses réelles engagées par la commune pour remplir cette mission. Cette subvention s'élève pour 2018 à 2 000 €.

L'assemblée délibérante approuve le renouvellement de cette collaboration offrant un service de proximité dans l'intérêt des bénéficiaires et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration entre le Bureau

municipal de l'emploi et la Métropole, permettant le versement de la subvention énoncée ci-dessus.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

## <u>Délibération n°7</u> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION LIANT LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE VENTABREN - ASV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations précise en son chapitre III, sur la transparence financière, que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette dernière dépasse le seuil de 23 000 € fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

C'est le cas de l'association ASV qui bénéficie depuis plusieurs années de l'octroi d'une subvention comprise entre 38 000 et 48 000 euros, de la mise à disposition d'équipements sportifs partagés, et de la mise à disposition exclusif d'un bureau et d'un local technique au sein de la salle Reine Jeanne.

Pour l'année 2018, l'association a bénéficié d'une subvention de 45 000 euros.

La convention précise les engagements réciproques de l'ASV et de la commune, notamment en ce qui concerne la nécessité de respecter les règles de gestion des équipements municipaux, la communication institutionnelle, et la transmission d'informations à la commune.

L'assemblée délibérante, au regard des obligations énoncées précédemment, approuve le renouvellement de la convention liant la commune à l'association ASV, et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

## <u>Délibération n°8</u> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION LIANT LA COMMUNE A L'ASSOCIATION D'AIDE A LA PETITE ENFANCE (AAPE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations énonce en son chapitre III, sur la transparence financière, que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette dernière dépasse le seuil de 23 000 € fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

L'Association d'Aide à la Petite Enfance, gestionnaire historique de la Crèche Halte-Garderie « Les Farfadets », doit faire l'objet du renouvellement de sa convention d'objectif car elle bénéficie d'un soutien financier annuel supérieur à 23 000 euros, ainsi que de la mise à disposition permanente de locaux communaux. Cette association est astreinte à des obligations de transparence et de respect de l'affectation des crédits octroyés, rappelées par les mêmes lois et règlements.

L'assemblée délibérante approuve le renouvellement de la convention liant la commune à l'Association d'Aide à la Petite Enfance, et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

## <u>Délibération n°9</u> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPÔT DE RUCHES DU GAEC RUCHER DU CLOCHER BLEU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les abeilles ont un rôle majeur, si ce n'est primordial dans la survie de nos écosystèmes et donc de notre propre survie. Elles assurent à elles seules plus de 80% de la pollinisation des plantes à fleurs et rendent ainsi de précieux services aux activités humaines, en Agriculture notamment.

La commune, dans le cadre de son domaine communal soumis au Régime Forestier, est propriétaire de la forêt communale de Ventabren. L'Office National des Forêts (ONF) est chargé de la mise en œuvre du régime forestier et de la gestion durable de la forêt.

La commune, avec l'accord de l'ONF, est autorisée à permettre l'implantation de ruches sur un terrain au sein de la forêt communale dans le respect des lois et règlements en vigueur, et avec le souci de s'intégrer et de protéger au mieux le paysage existant.

Ainsi, la commune souhaite renouveler l'accord tripartite avec l'ONF et Monsieur Patrick Reynier en sa qualité de gérant du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun « Rucher du clocher bleu », sis Le Mas des Abeilles, 04110 VACHERES. Le rucher est immatriculé auprès de la Direction Départementale des Services Vétérinaires des Alpes de Haute Provence pour l'implantation de 100 ruches pour une durée de 9 ans.

La convention s'appliquera du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2027.

Considérant la convention tripartite annexée et son intérêt pour la commune, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

#### Délibération n°10 DENOMINATIONS DE VOIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient à ce jour de délibérer sur la création de deux dénominations de voies.

La première création concerne la route départementale RD 64 dans sa portion située entre la RD 10 route de Berre et la RD 19 route de Coudoux. Il est proposé à l'assemblée de dénommer cette voie « **Avenue du Mas des Platanes** ».

Cette dénomination faisant référence à la propriété de la famille Tassy située sur cette voie et qui représente un élément remarquable de ce quartier.

La seconde création concerne une voie privée située au niveau du numéro 5632 route de Berre RD 10. La dénomination de cette voie est proposée au Conseil municipal à la demande des riverains de cette voie privée, qui rencontrent des problèmes de localisation de leurs propriétés. Il est proposé de dénommer cette voie privée « Chemin de la Tèse ».

Cette dénomination, proposée par les riverains, signifie « petits morceaux du Pin Sylvestre, qui, dans les Pyrénées tiennent lieux de chandelles et forment l'éclairage le plus ordinaire des montagnards » et fait référence au bois de la Tèse situé au bout de ce chemin.

Un numéro de voie selon la méthode métrique sera attribué à chaque propriété existante et nouvelle.

Le Conseil municipal approuve la création de ces deux dénominations de voies.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

## <u>Délibération n°11</u> MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Considérant la démission de Mme Diane-Isabelle Philippe du Conseil municipal recue en mairie le 02 juillet 2018,

Considérant les candidatures du groupe « Vivre à Ventabren » pour siéger au Conseil d'administration du CCAS, reçues le 22 avril 2014,

Considérant que Monsieur Guy Antoni est le suivant sur la liste des 4 noms proposés par le groupe « Vivre à Ventabren » après Madame Diane-Isabelle Philippe,

Il convient de procéder à la modification de la liste des représentants élus au sein du Conseil d'administration du CCAS, comme suit :

- Madame Christiane OSKANIAN
- Monsieur Jacques BRES
- Madame Claudine ESQUEMBRE
- Monsieur Guy ANTONI

Le Conseil municipal approuve la liste modifiée des membres élus au sein du Conseil d'administration du CCAS.

#### Vote à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abst: 0

#### Explications des votes de VIVRE A VENTABREN

Sur les onze délibérations soumises au vote, notre groupe en a voté 10 et s'est abstenu 1 fois. Trois délibérations ont mené à des débats que nous résumons ci-dessous.

<u>Délibération 2</u>: Signature d'un partenariat avec l'association Youth Camp Experience, permettant la participation d'une classe de CM2 de notre école. La commune versera une participation de 6000€ pour ce projet qui a pour thème l'aménagement des espaces et mobiliers scolaires à travers le design. Nous votons POUR.

<u>Délibération 3</u>: subvention à l'association Ventabren Demain pour le projet SOLARIS en vue de la réalisation d'un parc photovoltaique.

Ce projet, qui représente un investissement de 5 millions d'€, a connu de nombreuses vicissitudes, du fait, notamment de l'opposition formelle du Service Départemental d'Incendie à sa première localisation. Le parc photovoltaique doit être implanté différemment, ce qui entraine l'obligation d'une révision simplifiée du PLU, qui demande un long délai et modifie l'équilibre financier. Nous estimons qu'il y a actuellement trop d'incertitudes sur ce projet et que sa rentabilité n'est pas suffisamment assurée pour que nous engagions les Ventabrennais à participer à son financement. Nous demandons depuis longtemps une réunion explicative. Le permis de construire n'étant toujours pas déposé, nous nous ABSTENONS.

Délibération 5 : demande de subvention supplémentaire au département pour le groupe scolaire de l'Héritière.

Le total des dépenses prévues pour la construction d'un 2°groupe scolaire à Ventabren augmente car ce sont 10 classes et non 8 qui seront réalisées. Le budget prévisionnel s'élève à 4 635 000€, dont environ 1,4 millions d'€ à la charge de la commune. Nous votons POUR.

Une crèche de 60 places viendra, dans un deuxième temps, compléter ce pôle Enfance. Cette nouvelle crèche remplacerait la crèche actuelle qui dispose de 45 places. Nous posons la question : **pourquoi fermer la crèche actuelle**, qui n'a rien de vétuste puisqu'elle a été ouverte en 2001 ? Il nous semble bien préférable de la maintenir et de construire une crèche de moindre dimension à l'Héritière, afin de disposer d'équipements publics de proximité qui permettent de réduire les déplacements.

A la fin du conseil, nous avons posé une question orale sur la **prévention du risque feux de forêt**. Notre village, un des plus vulnérables des Bouches du Rhône face à ce risque, compte des zones très exposées mais inaccessibles aux véhicules des pompiers, faute de chemins adéquats et d'aires de retournement, en particulier au quartier des Méjeans.

Question : A quelle échéance les aménagements de voiries destinés à la prévention des incendies seront -ils réalisés, compte tenu de la gravité du risque ?

Réponse du maire : l'installation d'une dizaine de nouvelles bornes à incendie est prévue, à des emplacements demandés par le SDIS, et des acquisitions foncières sont en cours pour réaliser ces aires de retournement.

# FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

## **ACTUALITÉS**

## Réparation des abribus

De nombreux administrés ont remarqué les dégradations faites sur certains abris d'arrêt de bus. **Monsieur le Maire est donc intervenu énergiquement auprès de la Métropole** qui est en charge de leur entretien, pour qu'ils puissent être réparés.

Les services compétents de la Métropole nous indiquent que la procédure de remise en état des abribus fera l'objet d'une prochaine commande groupée et interviendra dans les prochaines semaines.

## Signature de la Charte EcoQuartier

Jeudi 27 septembre, **Monsieur le Maire a signé la Charte EcoQuartier** pour l'aménagement du Quartier de l'Héritière.

Signée avec l'état (DDTM), la Société Publique d'Aménagement du Pays d'Aix (SPLA), la charte EcoQuartier officialise les prescriptions environnementales du projet immobilier de l'Héritière. **Ce quartier sera, comme** 

Monsieur le Maire s'y était engagé avec les élus de la Majorité municipale, un vrai quartier durable doublement labellisé « Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) » et « EcoQuartier ».

Énergies renouvelables, matériaux non polluants, respect de la biodiversité, modes de déplacements doux, etc. seront les fers de lance de cet aménagement.

Cet engagement vient sceller la volonté de la Municipalité pour construire un avenir responsable.

## Agrandissement du parking de la bibliothèque municipale

**Pour pallier le manque de places de stationnement sur le village**, véritable problématique pour les résidents, **Monsieur le Maire a décidé d'agir et donc d'agrandir le parking municipal** de la bibliothèque au niveau du boulodrome.

Ce boulodrome, très rarement utilisé par les boulistes, fait l'objet de fréquents rassemblements de personnes en soirée causant d'importantes nuisances sonores, de salubrité et de sécurité, constatées par bon nombre de résidents.

Les amateurs de pétanque sont invités à jouer sur le boulodrome municipal, ouvert à tous les Ventabrennais, situé quartier Saint-Louis.

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

## Location de salles municipales

Le service culturel de la mairie s'occupe désormais de la gestion du prêt et de location des salles municipales ainsi que du prêt de matériel. Les bureaux sont situés à l'Office de Tourisme.

Pour toute réservation d'une salle municipale et/ou de matériel, veuillez adresser votre demande à l'adresse mail <u>reservation.ventabren@gmail.com</u>, au plus tard le 15 du mois précédent.

## **SORTIR À VENTABREN**

## Loto des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile

#### Dimanche 18 novembre 2018 à 15h00

Organisé par les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile, ce loto est l'occasion de se retrouver pour un moment ludique en famille.

De nombreux lots seront à gagner ...

## Concert, Ensemble Giocoso,

## Vendredi 16 novembre, Salle Sainte Victoire à 20h, entrée libre

Orchestre symphonique composé de musiciens confirmés - principalement des professeurs de conservatoires et d'écoles de musique de la grande Métropole Aix-Marseille-Provence.

Son répertoire explore les musiques sacrée, symphonique, en passant par le lyrique et le baroque. Pour ce concert Ventabrennais financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est une formation de type baroque qui est mise à l'honneur.

## <u>Au programme :</u>

Vivaldi:

· Ouverture de l'opéra « Olimpiade »

· Concerto pour 2 violons et orchestre en la mineur opus 3

· Concerto pour hautbois et cordes RV 447

Haëndel:

· Concerto pour harpe et orchestre

Bartok:

· Danses roumaines

### Marché de Noël

#### 24 et 25 novembre, salle Reine Jeanne, de 10h à 18h, entrée libre

Amateurs de créations originales et 100 % locales ? Rendez-vous au Marché de Noël de Ventabren, un événement désormais réputé dans tout le département. Réunissant plus de 60 exposants, ce **marché met à l'honneur l'artisanat français.** Décoration, mode, bijoux, cosmétiques, loisirs, gastronomie... voici l'occasion de se faire plaisir, de dénicher des idées de cadeaux, goûter aux spécialités locales, préparer les tables de fête!

### De nombreuses animations attendent les enfants :

Comme chaque année, l'Atelier des lutins animé par les fées de l'association Lulubellule sera présent pour amuser les enfants. Maquillage, ateliers créatifs : les activités débutent à 14 h samedi et dimanche. Victime de son succès, l'accès se fera sur inscription, directement sur place.

## Promenades à poney en continu, animé par les Ecuries des Pitchounets de Touron.

Pour la première fois, pour animer cette manifestation dans l'esprit de Noël et donner un petit goût de sports d'hiver, une patinoire de 84 m² trônera sur l'esplanade de la salle Reine Jeanne.

Pour accéder aux activités, un don libre sera bienvenu. Les sommes collectées seront entièrement reversées à une association œuvrant pour les enfants hospitalisés.

Tout au long du week-end, une belle panoplie de **food-truck et marchands ambulants** se déploieront en extérieur et dans le hall du Marché, proposant des produits frais, aux multiples saveurs.

Plats traditionnels, charcuterie, crêpes salées et sucrées, gaufres, marrons chauds, choux à la crème et même des huîtres à déguster avec un petit verre de vin blanc...!

## Fête des lumières, illuminations

## Vendredi 30 novembre, Vieux village, à 18h

Chaque année la fête des lumières fait rayonner la nuit Ventabrennaise! Dès 18 heures, venez participer à la procession qui grimpera la Grand' Rue afin de remonter jusqu'à la place de l'église où on lancera les illuminations de Noël du village. Un chocolat chaud sera ensuite servi au plus petits qui pourront également déposer leurs vœux au Père Noël dans la boîte aux lettres installée pour l'occasion.

Rendez-vous est donné à 18h, devant la bibliothèque municipale pour la remise des lampions aux enfants.

## PROCHAINES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

## Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 - Centenaire

Dimanche 11 novembre 2018 à 11h15

Monuments aux Morts, Avenue Charles de Gaulle

## Commémoration des guerres en Afrique du Nord

Mercredi 5 décembre 2018 à 11h30

Monuments aux Morts, Avenue Charles de Gaulle

# Formulaire d'inscription à la Newsletter de la commune de Ventabren



NOM :	
Prénom :	
Adresse e-mail (courriel) :	
Adresse postale :	
·	
Téléphone :	
Portable:	



# PROJET DE JARDINS PARTAGES A VENTABREN

Dans le cadre de son AGENDA 21, la Mairie de Ventabren réalise une enquête\* sur les jardins partagés.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous et à nous le retourner avant le **15 décembre 2018 ;** par courrier ou par courriel : communication@mairie-ventabren.fr.

<sup>t</sup> Cette enquête déterminerd	ı l'intérêt de	e la population	à ce proje	t potentiel.					
/ous êtes : Un homme [	Une femme □								
Votre tranche d'âge est de	<u>):</u>								
☐ 18 à 25 ans	□ 26 à	35 ans		36 à 50 ans		51 à 60 ans	□Plus de 60 ans		
Vous habitez :									
□Un appartement		□Av	ec jardin			□Centre-ville			
□Une maison	□Sans jardin □Périphérie			□Périphérie					
Seriez-vous intéressé(e) p	ar la créatí	ion d'un jardiı	n partagé	dans la commune	<u>9.</u> 2 □Oui	□Non			
Si oui, pourquoi ? (plusieu	ırs réponse	es possibles)							
□Cultiver des légumes et/c	ou des fruits	S		□Planter des fle	urs				
□Apprendre à jardiner				□Venir me balac	ler				
□Rencontrer des habitants			□Pour des raisons économiques						
□Autre									
Si non, parce que :									
□J'ai déjà un potager chez moi				□Je préfère les acheter					
□Je ne suis pas intéressé(e)			□Je n'ai pas de moyen de transport						
]Je ne sais pas jardiner									
Vous souhaiteriez avoir :									
☐ Une parcelle individuelle	, où vous p	lanteriez vos f	ruits et lég	umes pour votre p	oropre con	sommation.			
☐ Une parcelle collective, o	où avec d'au	utres membres	vous culti	veriez et partager	iez ensemk	ole la récolte.			
Souhaitez-vous vous impl	liquer dans	s la gestion de	es jardins (	de façon associati	<i>ive ?</i> □Ou	i □Non			
Si oui, pour quel domaine	? (entretie	en du site, org	anisation	d'évènements, m	embre de	l'association etc.)			
	•••••				•••••				
i vous souhaitez recevoir l	es nouvelle	es concernant l	'avancée d	lu projet			_		
Nom / Prénom :									
Adresse:									
E-mail :									